

Information riverains

Quartier Église



Objet : pose de bornes escamotables quai de l'Aisne

Madame, Monsieur,

La réduction de la place de la voiture en ville et la piétonnisation aux abords des écoles sont des engagements forts de la municipalité.

Depuis l'été 2022, le quai de l'Aisne est fermé à la circulation automobile entre les rues de la Distillerie et Etienne Marcel et au droit de l'école Saint Exupéry. Une piste cyclable confortable a ainsi été créée et permet de ne plus emprunter la berge du canal de l'Ourcq, désormais réservée aux piétons.

Ces modifications de circulation ont permis de **sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons sur ce quai et la berge du Canal de l'Ourcq**. Pour apaiser davantage cet espace, et suite aux signalements faisant état d'un stationnement anarchique régulier engendrant des nuisances et des problèmes de sécurité, les barrières vont être retirées à l'été 2023. Ces dernières seront remplacées par des bornes escamotables avec contrôle d'accès qui garantiront un système de fermeture plus efficace.

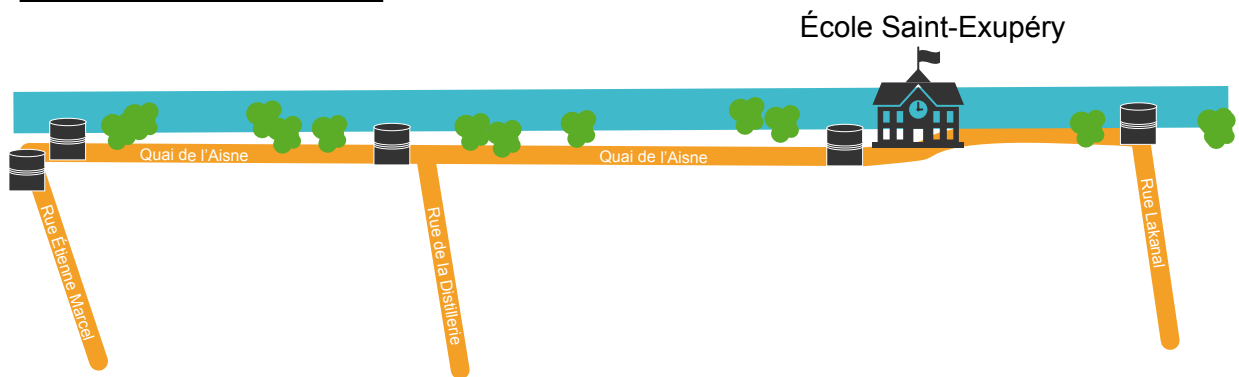
Ainsi, cinq bornes seront installées :

- deux à l'angle de la rue Etienne Marcel permettant d'éviter le stationnement sur le carrefour
- une à l'angle de la rue de la Distillerie
- une au droit de l'école Saint Exupéry et la dernière à l'angle de la rue Lakanal

.../...

.../...

Implantation des 5 bornes



Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par l'installation des bornes. Les services municipaux se tiennent à votre disposition pour tout problème ou question rencontrés au 01 49 15 41 77 ou 40 39.

Dans l'attente de ces aménagements qui renforceront l'apaisement du quai de l'Aisne, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Bertrand Kern
Maire
Conseiller métropolitain

